Depuis le 1er janvier 1960, la statistique des exportations et celle des importations comprennent une nouvelle catégorie, «Transactions spéciales—non commerciales», qui répond des nouvelles exclusions susmentionnées. Cette catégorie comprend les mouvements de marchandises qui n'ont aucune répercussion financière d'ordre international, ou qu'il vaut mieux pour diverses raisons séparer du commerce des marchandises dans l'analyse économique. La valeur de ces transactions sera exclue entièrement des totaux publiés du commerce canadien des marchandises, mais la statistique en sera publiée dans les rapports mensuels réguliers des exportations et importations. Par suite de ces changements, les chiffres des exportations et des importations auront sensiblement la même couverture et donneront un aperçu beaucoup plus véridique de la part du commerce des marchandises dans la balance des paiements. Comme les déductions sont beaucoup plus considérables dans le cas des totaux des importations, l'effet de ces changements a été de réduire de façon remarquable le volume du solde des importations publié dans les éditions antérieures de l'Annuaire.

Évaluation.—Les exportations sont ordinairement évaluées f. à b. au point de destination en dehors du Canada, soit à la somme réelle reçue ou à recevoir, par l'exportateur, en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport intérieur et maritime, d'assurance, de manutention, etc.

Les importations sont ordinairement évaluées f. à b. au point de destination au Canada, soit à l'exclusion des frais de transport intérieur et maritime, d'assurance et de manutention et des droits sur les exportations ou les importations. La valeur statistique des importations est ordinairement la valeur douanière, soit la juste valeur marchande à laquelle des marchandises équivalentes seraient vendues à la consommation intérieure dans le pays d'où viennent les importations. La valeur douanière correspond d'habitude au prix de facture des marchandises. Depuis le 1er janvier 1959, la valeur statistique des importations sur lesquelles des droits de dumping ont été perçus est considérée comme la valeur déclarée par l'importateur, soit la valeur douanière moins le montant des droits de dumping. Ce changement a été introduit pour répondre au principe en vertu duquel la statistique du commerce doit montrer, autant que possible, le montant réel auquel les importations ont été payées; antérieurement, la valeur statistique de ces importations était considérée comme la valeur douanière.

Classement par pays.—Le commerce est attribué d'après le consignataire. Pour les exportations du Canada, le pays consignataire est le pays auquel les marchandises sont destinées, au moment de l'exportation, sans interruption de transit (sauf transfert d'un moyen de transport à un autre). Pour les importations au Canada, le pays consignataire est le pays d'où viennent les marchandises sans interruption de transit (sauf transfert d'un moyen de transport à un autre). Ce n'est pas nécessairement le pays réel d'origine, car les marchandises produites dans un pays peuvent être importées par un établissement d'un autre pays et revendues au Canada; dans ces cas, le second pays est le pays auquel les marchandises sont attribuées. Il existe une exception à cette règle; on cherche à classer par pays d'origine les marchandises produites en Amérique du Sud et en Amérique centrale, aux Bermudes et aux Antilles et consignées au Canada à partir des États-Unis. Cette méthode, établie depuis 1946, réduit légèrement les importations attribuées aux États-Unis et augmente celles attribuées aux pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

Une nouvelle nomenclature des pays est appliquée pour la statistique des exportations et des importations depuis le 1er janvier 1960. Elle se fonde sur la géographie; le monde est divisé en neuf régions géographiques où les pays figurent par ordre alphabétique dans deux groupes: pays du Commonwealth et autres pays. Voici les régions et l'ordre d'énumération: Europe occidentale; Europe orientale; Moyen-Orient; Autres pays d'Afrique; Autres pays d'Asie; Océanie; Amérique du Sud; Amérique centrale et Antilles; et Amérique du Nord. Dorénavant, toute la statistique de base du commerce par pays sera présentée en fonction de cette nomenclature.

La nouvelle nomenclature a permis d'apporter une foule de changements au détail des pays. Deux normes ont présidé à ces modifications et serviront de guide aux revisions